

(Instruction n° 16.)

**Surface de chauffe. — Foyers intérieurs.**

**CIRCULAIRE DU 21 JANVIER 1892**

*à MM. les Ingénieurs Chefs de service pour la surveillance  
des appareils à vapeur.*

Il m'a été récemment demandé si dans la détermination de la surface de chauffe des chaudières à tubes-foyers intérieurs, il faut comprendre les parois de ces tubes qui forment cendrier, c'est-à-dire qui sont situées en dessous des grilles.

Cette question doit se résoudre négativement, attendu que les dites parois sont soustraites à la radiation du foyer, par l'air frais appelé par le tirage.

*Le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Industrie et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

(Instruction n° 17.)

**Calcul de la force des machines dites Compound.**

**CIRCULAIRE DU 24 FÉVRIER 1892**

*à MM. les Ingénieurs Chefs de service pour la surveillance  
des appareils à vapeur.*

Aux termes de la résolution adoptée par la commission des machines à vapeur, annexée à la circulaire ministérielle du 14 juillet 1878, le coefficient  $K$  de la formule à adopter pour la détermination de la puissance des machines motrices en chevaux-vapeur, se calcule, selon le système et la force, au moyen des relations suivantes :